9469

Organisation et recrutement des Ecoles préparatoires de la Marine.

Programme des épreuves du concours d'ordre professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur-adjoint des Travaux publics des Colonies.

Traitement du personnel de l'Inspection départementale de l'Assistance publique.

Statuts du personnel navigant (Air).

Conditions générales d'organisation des concours pour la nomination d'un directeur d'école d'Agriculture.

Certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales, des Ecoles primaires supérieures.

L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS ANORMAUX

L'inspection académique du Nord nous communique :

« En vue de la préparation professionnelle des instituteurs et institutrices qui se destineraient à l'enseignement des enfants retardés (classes de perfectionnement), des cours et exercices pratiques auront lieu à l'Institut d'Asnières (Seine), pendant la période du 18 janvier au 14 mars.

» Ils pourront être suivis par des instituteurs et institutrices titulaires ou stagiaires, qui continueront à recevoir leurs traitements et indemnités et qui seront remplacés dans leur classe par des suppléants ou suppléantes.

» Les auditeurs seront tenus à une assiduité régulière aux cours et aux stages ; ils devront se présenter, le 15 mars, à une session spéciale d'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants anormaux et ils auront l'obligation morale d'accepter un emploi dans une classe de perfectionnement lorsqu'il en sera créé dans le département.

» Les maîtres et maîtresses qui seraient désireux de suivre ces cours sont priés d'adresser leur demande, pour le 12 janvier, dernier délai, à l'inspection académique à Lille ».

On dit... l'Or est une chimère...

Il importe cependant de distinguer : si les biens que donne l'or peuvent décevoir, l'or de la SUZE, ce délicieux apéritif à la gentiane ne trompe jamais.

Versez-le dans votre verre et il vous apportera toujours l'Appétit, la Santé et la Joie de vivre. 832

SUZE
Apéritif à la gentiane

9384

INTERRUPTIONS DE CIRCULATION

M le Préfet du Nord a pris l'arrêté suivant :

« La circulation sera interrompue du 4 janvier au 3 avril inclus, sur la route Nationale n° 17, entre la route nationale Nationale n° 350 B et le P.N. du Chemin de fer de Tourcoing à Halluin, au territoire de la commune de Roncq, pour l'exécution des divers travaux.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera : dans le sens Lille-Halluitn, par les chemins de G.C. Nos 149 B et 149 et par la rue de la Gare à Halluin ; dans le sens Halluin-Lille, par les chemins de G.C. Nos 91 et 78.

ASSURANCES SOCIALES

NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES A PARTIR DU 1er JANVIER 1937 AUX ASSURÉS SOCIAUX ET A LEURS EMPLOYEURS

En application de la loi du 26 août 1936, qui a modifié le décret-loi du 28 octobre 1935 sur les assurances sociales, les dispositions suivantes seront applicables, à compter du 1er janvier 1937 pour l'immatriculation des assurés sociaux du commerce et de l'industrie et pour le paiement des cotisations d'assurances sociales.

1° **Immatriculation.** — Le chiffre **maximum** de rémunération annuelle, au-dessus duquel les travailleurs ne bénéficiaient pas de l'assurance, a été relevé à 21.000 francs **quelle que soit la commune,** et à 26.000 francs pour les personnes ayant au moins un enfant à charge (enfant âgé de moins de 16 ans et non salarié).

Le chiffre **minimum** de rémunération annuelle, au-dessous duquel les travailleurs n'étaient pas admis à l'assurance, a été abaissé à 1.000 francs.

En conséquence, doivent faire l'objet d'une déclaration de l'employeur, adressée au Service Régional des Assurances Sociales, dans la première huitaine de janvier courant, en vue de leur immatriculation dans l'assurance, les personnes, salariées et autres, visées à l'article 1er du décret-loi précité, qui, en raison du montant de leur rémunération, n'avaient pas été immatriculées et qui remplissent les nouvelles conditions ci-dessus indiquées d'après leur contrat en vigueur au 1er janvier 1937.

Devront également, dans le même délai, adresser une déclaration au Service Régional, en vue de leur immatriculation, les travailleurs (à façon, aux pièces, à la tâche, à domicile, à la commission), occupés par deux ou plusieurs employeurs, ou ne travaillant pour le compte d'un même employeur que par intermittence ou occasionnellement, dont la rémunération de l'année 1936 chez leurs divers employeurs se trouvera comprise entre les nouveaux chiffres-limite.

Il n'y a pas lieu à envoi desdites déclarations pour les travailleurs qui ont été radiés de l'assurance en 1936 à la suite des relèvements de salaires et qui ont été réinscrits, leur rémunération ne dépassant pas le nouveau chiffre-limite.

2° **Cotisations.** — La cotisation ouvrière doit être calculée conformément aux prescriptions de l'article 2 du décret-loi du 28 octobre 1935, à raison de 4 % du montant de la paye (allocations familiales déduites) et de la valeur des avantages en nature ; la cotisation patronale est égale à la cotisation ouvrière.

Toutefois, le taux de 4 % n'est appliqué, lors de chaque paye, à la rémunération ainsi définie que jusqu'à concurrence de 1.250 francs si la paye a lieu mensuellement, 625 francs si elle a lieu par quinzaine, 315 francs si elle a lieu par semaine, 50 francs si elle a lieu par journée, et 8 francs par heure pour les journées dont la durée est inférieure à la durée légale (ces chiffres tiennent compte de la semaine de 40 heures).

Pour les salaires compris entre 1.000 et 1.500 francs par an, les cotisations ouvrières et patronales sont calculées comme si l'assuré gagnait 1.500 francs par an.

Pour les domestiques et gens de maison (bonnes à tout faire, bonnes d'enfants, femmes de chambre, cuisinières, valets de chambre, chefs de cuisine, chauffeurs, et autres serviteurs attachés à la personne) couchés ou non couchés, mais nourris, les cotisations dues respectivement par l'assuré et par le patron, à partir du 1er janvier 1937, sont les suivantes :

	Cotis. journ.	Cotis. mens.
Paris, département de la Seine et villes de plus de 80.000 habitants :		
Hommes	0.95	28.00
Femmes	0,55	16.00
Autres communes :		
Hommes	0.70	20.00
Femmes	0.40	12.00

MÊME en hiver, il est facile d'être et de rester bien portant. Pour narguer le froid et la maladie, il suffit de faire une cure fortifiante de Quintonine. La Quintonine donne des forces, enrichit le sang. Elle aide ainsi puissamment l'organisme dans sa lutte contre les microbes.

Lisez cette lettre de Madame BOUDOUX, 8, rue de la Prairie, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) :

"Mariée et mère de plusieurs enfants, je suis aussi allante, aussi rieuse qu'une jeune fille. C'est à votre Quintonine que je dois ma jeunesse de caractère et ma vitalité. Comment ne pas être toujours gaie quand, grâce à la Quintonine, on ignore la fatigue et la maladie ?".

Essayez cette simple recette

Versez dans un litre de vin le contenu d'un flacon de Quintonine (Quinquina, Kola, Gentiane, Glycérophosphate, etc...). Instantanément vous obtenez un litre entier de *délicieux* vin fortifiant, dont vous prenez un verre à madère avant chaque repas. En moins d'une semaine, vous serez transformé. Toutes pharmacies.

QUINTONINE donne bonne mine

JEP & CARRÉ

9351

CONCOURS ADMINISTRATIFS

A) Accessibles aux diplômés de l'Enseignement Supérieur (licenciés, docteurs, diplômés des grandes Ecoles) :

Ministère des Affaires étrangères. — Concours pour l'emploi d'attaché d'Ambassade et Consul suppléant : date du concours, 1er juin ; clôture des inscriptions, 3 mars. Nombre d'emplois mis au concours : Attaché d'ambassade, 5 ; Consul suppléant, 2.

Ministère des Colonies. — Concours pour l'emploi d'ingénieur-adjoint stagiaire du cadre général des météorologistes coloniaux : date du concours, 11 et 12 mai ; clôture des inscriptions, 11 avril. Nombre d'emplois mis au concours : 4.

Ministère de l'Education Nationale. — a) un poste d'assistant (cadre des Facultés) sera très prochainement vacant à l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg (Service de Séismologie) ; b) vacance de la chaire de mathématiques générales de la Faculté des Sciences de Toulouse. Clôture des inscriptions : 17 janvier.

Ministère des P.T.T. — Concours en vue de la nomination à Limoges d'un 2e architecte des Postes et Télégraphes. Clôture des inscriptions : 10 janvier. Peuvent seuls concourir les architectes français exerçant depuis 5 ans au moins leur profession à la résidence de Limoges.

Ministère de la Marine. — Les épreuves du concours pour le grade de contrôleur-adjoint dans l'administration de la Marine, auront lieu le 2 avril au lieu du 26 mars.

Ministère de la Santé Publique. — a) vacance du poste de médecin-chef de service à l'Asile d'Aliénés d'Evreux (Eure) ; b) vacance du poste de médecin-chef de service au quartier d'hospice réservé aux aliénés de Poitiers (Vienne) ; c) vacance d'emploi d'agent principal de la Santé au port de Sète. Clôture des inscriptions : 5 février.

Préfecture de Police. — Concours pour l'admission à des emplois de médecin suppléant au service médical de nuit : date du concours, 16 mars ; clôture des inscriptions, 30 janvier.

Préfecture de l'Hérault. — Concours pour une place d'interne titulaire et une place d'interne suppléant des Hospices de Béziers : date du concours, 17 mars ; clôture des inscriptions, 7 mars.

CONCOURS DIVERS

Ministère des Colonies. — Concours pour l'emploi de sténodactylographe au Ministère des Colonies : date du concours, 26 février ; clôture des inscriptions, 11 février. Nombre d'emplois mis au concours, 6.

Ministère de l'Intérieur. — Examen pour l'établissement d'une liste d'aptitude à l'emploi d'ingénieur principal du service vicinal : date du concours, 31 mai. Pour tous renseignements, s'adresser au Ministère de l'Intérieur, direction départementale et communale, 5e Bureau, 11, rue Cambacérès.

Ville de Lyon. — a) concours pour la désignation de 4 commis expéditionnaires hommes et 2 commis expéditionnaires femmes : date du concours, 16 mars ; clôture des inscriptions, 28 février ; b) concours pour 2 emplois de receveur des marchés : date du concours, 18 janvier ; clôture des inscriptions, 11 janvier.

Préfecture de la Gironde. — Concours pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique du service vicinal ; date du concours, 23 mars ; clôture des inscriptions, 31 janvier.

BOURSES

Ministère de l'Education Nationale. — a) Les sessions de l'examen d'aptitude aux bourses, commun aux enseignements secondaire, primaire supérieur et technique, 1re et 2e série, s'ouvriront le 13 juin, les inscriptions sont reçues jusqu'au 13 février ; b) Les sessions de l'examen d'aptitude aux bourses dans les Lycées, collèges et cours secondaires 3e, 4e, 5e et 6e série s'ouvriront dans tous les départements le 29 avril pour les garçons et pour les filles. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 14 mars ; c) La session de l'examen d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement primaire supérieur, 3e et 4e série, en 1937, s'ouvrira dans tous les départements le 20 mai. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 mars.

Administration générale de l'Assistance publique (Prix Tillieux). — Concours pour l'attribution de 2 prix de même valeur, à décerner l'un à un interne, l'autre à un externe des hôpitaux qui auront fait le meilleur mémoire et le meilleur concours sur les maladies de l'oreille : date du concours, 8 mars ; clôture des inscriptions, 15 janvier.

Centre d'Expansion française. — Le centre d'expansion française vient de créer deux prix de 10.000 fr. chacun, qui récompenseront les meilleurs écrits ou études traitant de la coopération intellectuelle. Pour tous renseignements, s'adresser au Centre d'expansion française, 77, rue des Saints-Pères à Paris.

Grandes Ecoles. — Ecole Centrale des Arts et Manufactures : date du concours, 15, 16, 17, 18 et 19 juin. — Ministère des Travaux publics : Ecole Nationale des Mines de Saint-Etienne : concours d'admission en 1937 ; 1° concours d'admission pour les places d'élèves titulaires français ; date du concours, 12 mai ; 2° concours d'admission pour les places d'élèves titulaires étrangers ; date du concours, janvier.

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Concours pour des emplois d'attachés d'Ambassade et Consul suppléant (modifications).

Brevet professionnel pour la profession de commis de bourses dans le département de l'Isère.

Les Réfugiés Espagnols
Nerveux, Abattus Et Epuisés
Recouvrent Vite Leur Force
Par Ce Simple Et Facile Moyen

Par milliers, ils ont traversé la frontière pour entrer en France. Ces âmes meurtries par la guerre, complètement déséquilibrées, ébranlées — chétifs, amaigris par les privations — étaient anéanties par une si cruelle épreuve. Ils se plaignaient de tant de douleurs, de tant de souffrances et de tant de symptômes alarmants, qu'il aurait été impossible de faire un traitement spécial à chaque maladie. Mais un ingénieux Docteur Français prit une décision rapide. Se disant que les nerfs affaiblis et le sang appauvri étaient l'origine de toutes leurs souffrances, il leur ordonna du KARNEX afin de restituer au corps les minéraux nécessaires, rendre l'énergie au système nerveux, et donner des chairs fermes et des muscles solides.

Rapidement, de toutes parts, on apprit les effets remarquables qu'avait ce simple remède, pour fortifier les nerfs et le sang. Absolument plus de maux de tête, d'hystérie, d'insomnies, de névralgies, de lumbago, de rhumatismes aigus, d'indigestions, d'abattement nerveux — suites de la grippe — ni de désespoir; tous furent vaincus pour faire place à un sommeil tranquille et profond, à un renouvellement marqué de l'énergie, et avec le retour de la santé, la confiance en soi-même. Le KARNEX n'est ni un stimulant temporaire ni une drogue — il est absolument inoffensif et non toxique. Il n'y a rien de comparable pour calmer et fortifier rapidement le système nerveux et donner un développement physique plus complet et plus puissant à tous les organes et à toutes les parties du corps. Demandez aujourd'hui-même une boîte de KARNEX chez votre pharmacien — prenez-en deux petites dragées à chaque repas — retrouvez toute la joie de vivre ! Le succès est garanti dès la première boîte ou son prix vous sera remboursé.

9327

LE CHOMAGE DANS NOTRE RÉGION

Le « Journal Officiel » publie les statiques suivantes relatives au nombre actuel des chômeurs dans les départements du **Nord** et du **Pas-de-Calais :**

NORD

Les 73 fonds de chômage en activité allouent des secours à 47.443 chômeurs (40.715 hommes et 6.728 femmes) ; 14.218 sont secourus par le fonds départemental groupant 500 communes et 33.225 par les fonds municipaux ci-après:

Lille, 6.949 ; Roubaix, 3.916 ; Dunkerque, 2.012 ; Caudry, 1.'89 ; Tourcoing, 1.197; Maubeuge, 854; Saint-Amand, 836; Halluin, 824 ; Wattrelos, 646 ; Croix, 620; Lomme, 573 ; Fourmies, 572 ; Douai, 566 ; Denain, 538 ; Cambrai, 502 ; Armentières, 474 ; Valenciennes, 473 ; Hellemmes, 460 ; Bailleul, 442 ; Lambersart, 435 ; Seclin, 432 ; Loos, 387 ; Le Cateau, 380 ; La Madeleine, 331 ; Hautmont, 323 ; Anzin et Raismes, 322 chacun ; Wasquehal, 288 ; Aniche, 263 ; Haubourdin, 262 ; Faches-Thumesnil, 257 ; Ronchin, 248 ; Roncq, 240 ; Marcq 238 ; Fresnes, 230 ; Marly, 227 ; Vieux-Condé, 224 ; Houplines et Mouvaux, 216 chacun ; Lys, 205 ; Mons-en-Barœul, 196 ; Sin-le-Noble, 184 ; Hazebrouck et Malo-les-Bains, 172 chacun ; Onnaing, 171 ; Flers, 156 ; divers (26 fonds), 1.985.

En ce qui concerne le chômage partiel 4 caisses allouent des secours à 138 ouvriers (109 hommes et 29 femmes) ; 106 son secourus par le fonds départemental groupant 325 communes et 32 par trois caisses municipales dont 24 à Saint-Amand.

A Dunkerque, 104 marins en chômage complet et 1.293 dockers en chômage intermittent reçoivent des allocations ; en outre, 31 marins et 26 dockers à Gravelines, 4 marins et 49 dockers à Malo sont également secourus.

Par ailleurs, 53 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers allouent des secours à leurs adhérents.

Le total des chômeurs ainsi secourus est de 1.544 (1.039 hommes et 505 femmes) en chômage et de 654 (282 hommes et 372 femmes) en chômage partiel.

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 488 ouvriers et ouvrières, de trois jour 126, de quatre jours pour 36 et de cinq jours pour 4 ouvrières.

PAS-DE-CALAIS

Les fonds municipaux de chômage allouen tdes secours à 12.302 chômeurs ainsi répartis : Calais, 3.975 ; Boulogne-sur-Mer, 1.420 ; Arras, 742 ; Outreau, 502 ; Desvres, 383 ; Liévin, 310 ; Berck, 297 ; Béthune, 295 ; Hénin-Liétard, 142 divers (212 fonds), 4.236 ; en outre un certain nombre d'ouvriers en chômage partiel sont également secourus; les chômeurs sont nombreux notamment dans le textile (4.164) le bâtiment (2.017), la manutention (1.657), les métaux (1.397).

Les caisses spéciales versent des allocations à 112 marins dont 65 à Boulogne et à 663 dockers, dont 328 à Calais, 252 à Boulogne.

Agriculture Commerce Industrie

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Dunkerque, 9. — Œufs 10.50 les 13; beurre 9 à 9.25 la livre ; pommes de terre 3 kg pour 2 fr.; carottes et navets 0.75 le kilo.

Poulets 8 fr. la livre; Poules 5.50 la livre; Dindes 5.50 à 8 fr. la livre; Canards 15 à 20 fr. pièce; Lapins 6 fr. la livre; Garennes 8 à 10 fr. pièce; Pigeons 6.50 pièce.

FAIBLESSE de la PROSTATE VAINCUE
Chez des Milliers d'Hommes

Même des hommes de 76 ans et plus, vantent les résultats étonnants de TOSANINE, remarquable substance curative des Alpes. Avant de se servir de ce moyen simple et facile, ils étaient faibles, accablés continuellement par des douleurs et des crampes dans les reins, autour de l'aine et de la vessie; ils se fatiguaient facilement et étaient obligés de se lever la nuit. Pourtant, tout en ayant un dangereux désordre prostatique, des milliers d'hommes ont obtenu, grâce à TOSANINE, une guérison rapide et miraculeuse, un nouveau bien-être, une nouvelle endurance, une nouvelle habileté au travail, une nouvelle puissance vitale et un complet développement physique. L'urine s'évacue normalement et à des intervalles réguliers, sans souffrance ni brûlure. Pas de régimes - pas d'exercices - pas de remèdes internes qui dérangent l'estomac. Tout homme ayant passé la quarantaine peut facilement rajeunir de 10 ans ses glandes vitales en se procurant la TOSANINE chez son pharmacien aujourd'hui-même. Une brochure expliquant "Pourquoi et Comment TOSANINE ne faillit jamais, même lorsque tout autre remède a failli" se trouve dans chaque boîte. Le succès est garanti dès la première boîte de TOSANINE ou son prix vous sera remboursé.

9326

A Boulogne, 9. — **Cours du Marché :** Poulets 20 fr.; Poules 16 fr.; Poulettes 17 fr.; Pigeons 4.25; Canards 13 fr.; Oies 35 fr.; Dindes 50 fr.; Lapins 21 fr.; Lapins de Garenne 8.50; Œufs les 26 20 fr.; Beurre le kilo 16 fr.; Cresson la botte 0.35; Poireaux 1 sbotte 0.75; Haricots le kilo 3.00; Pommes de terre le kilo 0.70; Carottes le kilo 0.50; Pois cassés le kilo 3.00.

A Calais, 9. — Beurre 8.50 la livre; Œufs de poules 19 fr. les 26; Œufs de cane 22 fr. les 26; Poulettes 24 à 28 fr. la couple; Poules 26 à 28 fr. la couple; Canards 20 à 24 fr. la couple; pigeons 10 à 12 fr. la couple.

Pommes deterre 0.70 à 1fr. le kg; carottes 0.50 le kg; navets 0.50 le kg; poireaux 0.50 la botte, 1 fr. la grosse botte; oignons 1 fr. le kg; chicorée 0.35 la botte; haricots secs 3.50 le litre; pois cassés 2.50 le litre; pois décortiqués 2.50 le litre.

A Auxi-le-Château, 9. — Grains aux 100 kilos : blé 144 fr. ; avoine 109 fr. ; orge 115 fr. ; seigle, 115 fr. ; maïs 125 fr. Denrées ; beurre 8.25 la livre ; œufs, 15 fr. le quarteron. Volailles : poulets 12 à 18 fr. pièce ; poules 10 à 15 fr. pièce ; canards 10 à 15 fr. pièce ; dindes 30 à 40 fr. pièce; oies 20 à 30 fr. pièce ; pigeon 7 fr. la couple ; lapins de 8 à 18 fr. selon grosseur ; Légumes : pommes de terre 0.50 à 0.70 le k. ; carottes 1 fr. la botte ; choux 0.50 pièce ; poireaux 1 fr. la botte ; navets 0.50 la botte ; laitues 1 fr. à 1.25 pièce ; oignons 1.60 le kilo ; salsifis 2 fr. la botte. Fruits : pommes couteau 2.50 à 3.50 la livre ; oranges 2.25 la livre ; mandarines 2.50 la livre ; noix 2.50 la livre ; citrons 0.75 pièce ; bananes 0.50 la pièce.

A Saint-Omer, 9. — Beurre, 16 à 16.50 le kilo ; œufs, 16 à 18 fr. les 26 ; poules 25 à 32 fr. la couple ; poulets 30 à 35 fr. canards 2 à 26 fr. ; pigeons 8 à 9 fr. ; lapins 13 à 18 fr. la pièce.

A Guines, 8. — Beurre 7.50 à 8 fr. ; œufs, 18 à 19 fr. ; poules 25 à 30 fr. ; pigeons 7 à 8 fr. ; pommes de terre 0.60 ; haricots 2.50 ; poireaux 0.35 la botte.

AU CONDITIONNEMENT DE TOURCOING

ENTRÉES DU 4 AU 8 JANVIER

Laine peignée 541.295 kilos ; laine filée 114.689 k. ; blousses et laines diverses 203.982 k. ; coton 20.652 k. ; nombre de lots 636 ; totaux 880.618 kilos. — Conditionnements 1.744 ; titrages, 207 ; dégraissages 17 ; Marché à terme Roubaix-Tourcoing, 18.427 k. 600.

A — B — C — D
Imp. du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille.
Le Gérant : Emile GEST

Délices
MACARONI-VERMICELLE
FERRAND & RENAUD

9525

22

Quoique ma volonté soit bien trempée, et mes nerfs solides, je supporte difficilement cette atmosphère. André a raison de ne pas venir, car, bien qu'il ne soit pour rien dans cette sotte histoire, je l'ai pris sérieusement en grippe. Quelle singulière idée a-t-il eue de rentrer en France. S'il était resté tranquille, dans sa colonie, tout cela ne serait pas arrivé. Parlez-moi de ces coloniaux qui passent leur vie en Europe!

J'ai l'impression que je suis en réclusion, dans une sorte de cellule morale, où aucune sympathie n'entre plus. Comment supporter cet isolement ?

Ce matin, au moment où Bélane a ouvert mes volets, quand j'ai vu cette neige splendide dont je ne puis plus profiter, à cause de mon chagrin, j'ai pris une grande résolution : je vais parler à grand'mère. Certainement. Je veux me défendre, je veux m'expliquer, et aussi, savoir ce qu'elle pense.

Mon déjeuner avalé en hâte, vite mon kimono et me voici dans le couloir. Eh bien, non, le courage me manque pour affronter grand'mère, j'aime mieux aller vers tante Elisabeth.

Je la trouve dans son lit, son déjeuner fumant à côté d'elle sans qu'elle semble y prendre garde, sur son nez les grandes lunettes, et son éternel tricot à la main.

— Bonjour, tante Elisabeth.

— Bonjour, Germaine.

— Avez-vous passé une bonne nuit, ma petite tante ?

— Mon Dieu, pas précisément, plutôt médiocre au contraire. Toute cette neige est un peu fatiguante. C'est monotone et un peu froid pour mes rhumatismes. Comme à mon âge je ne fais plus de ski... deux points à l'endroit...

— Ma petite tante.

— Glisser uns maille.

— Ma petite tante chérie.

— Tais-toi, Germaine, fait-elle, avec une certaine impatience, je ne sais plus où j'en suis.

Je souris, puis, doucement j'enlève de ses jolies mains, soignées et encore jeunes, le lainage si absorbant.

— Laissez votre ouvrage, tante Elisabeth.

Elle me regarde par-dessus ses lunettes.

— Pourquoi ? Ce travail est pressé.

— Il attendra bien un quart d'heure.

— Résignée, elle croise ses doigts sur le drap blanc.

— Si tu veux.

— J'ai à vous parler, ma petite tante chérie.

Elle ouvre des yeux pleins de candeur.

— A moi ? dit-elle.

— Oui.

— Et, mon Dieu, que peux-tu avoir à me dire ?

— Une chose pas très facile.

J'espérais qu'elle allait un peu m'aider, mais elle lance à son tricot un regard de regret, comme à un ami dont on l'aurait, sans nécessité, séparée.

— Ah ! dit-elle avec indifférence.

Je vois que je serai seule pour sortir de ce dur passage. Tant pis, je prends mon courage à deux mains, et j'entre violemment, d'un seul coup, dans le sujet.

— Vous avez, sans doute, tante Elisabeth, entendu parler de cette ridicule histoire de « Mécène ».

— Je crois, dit-elle vaguement, un peu.

Je continue :

— Le premier soir où il en a été question, au salon, nous en avons ensemble beaucoup ri. Dans la suite, et, depuis j'y suis mêlée, cette grotesque aventure ne m'a plus paru drôle, mais sinistre.

— Je ne suis pas de ton avis, répond tranquillement tante Elisabeth. Je trouve, au contraire, que de petits amoureux que leur pauvreté séparait, qui ne voyaient aucune chance de se marier, doivent être heureux s'il se rencontre un généreux donateur pour les aider à réaliser leur rêve.

— Pour les amoureux, en effet, c'est très bien.

— Tu vois que tu es de mon avis.

— Mais, que doivent éprouver les gens, qui ne sont pas amoureux, et qu'on veut marier de force ?

— Je n'avais pas compris, fait naïvement la vieille dame, qu'on dût exercer sur personne la moindre pression. C'est une proposition qu'on fait à chacun et, celui à qui le mariage ne convient pas n'a qu'à refuser. Rien ne me semble plus simple.

— En effet, présenté de cette façon, cela paraît enfantin, mais...

— Mais quoi ? Ne voudrais-tu pas, par hasard qu'on pût toucher la dot et ne pas se marier ?

— Je n'ai, pour ma part, aucune envie de voir la couleur de cet argent-là. Ce vieil original n'a qu'à s'en servir comme bon lui semble, pourvu qu'il me laisse la paix et la liberté.

— Quelqu'un a donc parlé de te faire la guerre, ou d'aliéner ton indépendance, mon enfant ? Ma foi, je n'en ai pas eu vent.

Je continue, à bout de patience :

— Certainement, ma tante. Naturellement, ce n'est pas les bras chargés de chaînes et revêtue de la camisole de force qu'on va me traîner à l'autel.

— Il me semble. Alors, de quoi te plains-tu ?

Je prends sur moi, et j'insiste aussi calmement que je le puis.

— Il n'y a pas, dans la vie, que la contrainte physique ; on peut, moralement, obliger les gens à consentir des actions que tout en eux réprouve. Ceci, peut-être, plus sûrement que si on employait les moyens dont nous parlions tout à l'heure.

— Je ne te comprends pas.

— La situation est pourtant assez simple. Si je refuse d'épouser André de Rivau, je prive Lucile et Jean d'une dot qui est indispensable à leur mariage. En plus, je rends moins certaine la guérison de Jean, qui ne peut recourir aux soins du médecin Suisse.

Tante Elisabeth me regarde, un moment, avec beaucoup d'attention.

— On dirait, ma parole, que tu découvres l'existence. Tu pourrais, cependant, en avoir une certaine expérience. Est-ce donc la première fois que tu te rends compte qu'accomplir un acte ou ne pas l'accomplir n'est pas indifférent, et que toutes nos décisions sont grosses de conséquences ? Ces conséquences, bien entendu, n'ont pas toujours d'effectivité pour nous seuls. C'est ce qu'on nomme la vie. Je ne pense pas que tu aies la prétention de changer le cours du monde.

Je suis ma pensée :

— Si je refuse d'épouser André, je serai poursuivie par l'affreux remords d'avoir privé ma petite sœur de son bonheur. Que Jean ne guérisse pas et ce remords deviendra une torture.

— Tant pis, dit tranquillement Mme de Saint-Victor.

— Je ne veux pas être cet affreux bourreau. Mais, alors, je dois renoncer à ma liberté, et faire une seconde fois, la terrible expérience qui m'a coûté tant de larmes, et laissé tant de rancœurs.

— Ecoute, me dit froidement ma tante, pour chacun vient une heure où, bien ou mal, il faut savoir choisir. Si tu aimes assez ta sœur, donne-lui la possibilité d'être heureuse...

— Mais je ne veux pas me marier !

— Bon, alors laisse se dérouler les événements, et accepte ce qui en résulte.

— J'ai le mariage en horreur !

— Elle sourit.

— Il me semble que le mari qu'on te propose pourrait te faire changer d'idée.

Je bondis :

— Par exemple ! Non certes. Mais je n'aime pas André de Rivau. Et même, je le déteste.

— Dans ce cas ne l'épouse pas.

— D'ailleurs, je ne suis pas seule. Il est aussi hostile que moi au mariage.

— Eh bien, voilà une question réglée.

Je me lève navrée. L'ironique froideur de ma vieille amie m'a éclairée sur l'état d'esprit de la famille. Je me prépare à sortir de la pièce et je dis tristement :

— Au revoir, tante Elisabeth.

— Au revoir, mon enfant.

J'ai déjà franchi la porte quand elle me rappelle :

— Germaine.

— Ma tante.

J'ai un mouvement de joie, elle va peut-être m'ouvrir les bras.

— Que voulez-vous, ma tante ?

— Veux-tu me passer mon tricot, je te prie. Tu l'as placé trop loin de moi. Seule il m'est impossible de l'atteindre.

(A suivre).